



CENTRE SCOLAIRE OZANAM

Internat et externat pour lycéens et étudiants – Etudes encadrées et soutien scolaire – Stages intensifs de révision

60 rue Vauban 69006 LYON ☎ 04 78 52 27 99 / Fax : 04 78 52 11 15

✉ inscription@ozanam-lyon.fr 🌐 www.ozanamlyon.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION À L'EXTERNAT LYCÉEN (1^{ère} et terminale)

Année scolaire 2023-2024

Madame et/ou Monsieur _____

Inscrit (vent) leur fille / fils _____

Après lecture, ils acceptent les clauses suivantes :

- 1° **L'inscription est semestrielle** et peut être résiliée en cours d'année d'un semestre pour le suivant. **La résiliation doit être communiquée par écrit avant le 25 janvier 2024** pour une résiliation effective à compter du 2^{ème} semestre.
- 2° **L'inscription est considérée comme ferme et définitive** si elle est accompagnée du versement des frais d'inscription (80 €), ainsi que d'une photo d'identité. Le Centre Scolaire Ozanam se réserve toutefois la possibilité de mettre un terme à l'inscription jusqu'à un mois après que l'élève inscrit a commencé à fréquenter de façon effective l'établissement dans le cas où celui-ci ne s'adapte manifestement pas au cadre pédagogique et éducatif proposé. Tout règlement déjà effectué est alors remboursé, exception faite des frais d'inscription et d'un cinquième d'un versement semestriel. Les parents peuvent également décider de mettre un terme à l'inscription dans le même délai et les mêmes conditions.
- 3° **Les frais semestriels dépendent des différentes options** choisies dans la fiche de renseignements « élève » (page 5). Une description détaillée de ces différentes options est disponible en page 9 du présent dossier.
- 4° **Une inscription est possible en cours de semestre** : dans ce cas, une remise égale à un cinquième des frais semestriels est appliquée pour chaque mois où l'élève aura été intégralement absent.
- 5° **La signature du présent dossier** confirme la demande d'inscription des familles auprès du Centre Scolaire Ozanam et acceptation des conditions d'engagement énoncées en pages 1 et 2 et des modalités financières énoncées en page 7 du présent.
- 6° **Autorisation de diffusion d'images.**
Les parents autorisent l'établissement à gracieusement diffuser ou reproduire pour sa communication interne ou externe et à tous usages les photos ou vidéos représentant leur enfant. Il ne s'agira en aucun cas d'images montrant leur enfant seul, mais uniquement en groupe ou lors d'activités. Conformément à la loi « informatique et libertés », aux règles de

protection des mineurs et aux textes concernant le droit à l'image, les légendes et commentaires accompagnant les photos et vidéos ne mentionneront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les élèves ou leur famille.

Cette autorisation est donnée pour tout type de support écrit ou électronique et conservation à titre de mémoire, et pour une durée indéterminée. Le Centre Scolaire Ozanam s'engage à ne pas faire commerce des images créées ; ces images ne donneront lieu à aucune rémunération des élèves ou de leur famille.

La présente autorisation peut être dénoncée par simple courrier avec effet dans les trois mois suivants sa date de réception par le Centre Scolaire Ozanam.

7° Règlement général de protection contre les données.

Les informations recueillies dans le cadre du dossier d'inscription sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement et le suivi de la vie scolaire. Elles font l'objet de traitements informatiques. Seules les données répondant à des obligations légales de conservation ou d'archivage sont conservées au départ de l'élève, dans les dossiers de l'établissement. Aucune donnée n'est transmise à quelque organisme que ce soit, si ce n'est éventuellement à l'Association des Anciens Elèves du Centre Ozanam.

Conformément à la loi « informatique et libertés » et à l'ensemble de la réglementation sur la protection des données personnelles, les parents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations concernant leur enfant. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations les concernant, ils pourront s'adresser à la direction de l'établissement.

8° Les familles sont informées que le Centre Scolaire Ozanam n'est pas responsable en cas de vol. Il est conseillé à chaque élève inscrit au service de soutien scolaire de ne pas amener d'objets de valeur.

Fait à _____, le _____.

Signature des parents
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature de l'externe
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Renseignements Responsable(s)

Responsable 1	
M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/>	Père <input type="checkbox"/> - Mère <input type="checkbox"/> - Tuteur - <input type="checkbox"/> Autre :
Nom	
Prénom	
Téléphone mobile	
Téléphone professionnel	
Email	
Profession	
Société	
Ville	
Coordonnées domicile	
Adresse	
Complément d'adresse	
Code Postal	
Ville	
Pays	
Téléphone domicile	
Situation familiale	
Marié(e) <input type="checkbox"/> - Pacsé(e) <input type="checkbox"/> - Union libre <input type="checkbox"/> - Célibataire <input type="checkbox"/> - Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Divorcé(e)/Séparé(e) <input type="checkbox"/> - En instance de divorce ou de séparation <input type="checkbox"/>	
Nombre d'enfants à charge	

Conjoint 1	
M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/>	Père <input type="checkbox"/> - Mère <input type="checkbox"/> - Tuteur - <input type="checkbox"/> Autre :
Nom	
Prénom	
Téléphone mobile	
Téléphone professionnel	
Email	
Profession	
Société	
Ville	

Autre(s) Responsable(s) disposant d'une adresse différente

Responsable 2	
M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/>	Père <input type="checkbox"/> - Mère <input type="checkbox"/> - Tuteur - <input type="checkbox"/> Autre :
Nom	
Prénom	
Téléphone mobile	
Téléphone professionnel	
Email	
Profession	
Société	
Ville	
Coordonnées domicile	
Adresse	
Complément d'adresse	
Code Postal	
Ville	
Pays	
Téléphone domicile	
Situation familiale	
Marié(e) <input type="checkbox"/> - Pacsé(e) <input type="checkbox"/> - Union libre <input type="checkbox"/> - Célibataire <input type="checkbox"/> - Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Divorcé(e)/Séparé(e) <input type="checkbox"/> - En instance de divorce ou de séparation <input type="checkbox"/>	
Nombre d'enfants à charge	

Conjoint 2	
M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/>	Père <input type="checkbox"/> - Mère <input type="checkbox"/> - Tuteur - <input type="checkbox"/> Autre :
Nom	
Prénom	
Téléphone mobile	
Téléphone professionnel	
Email	
Profession	
Société	
Ville	

Renseignements Elève

Etat civil	
Nom	
Prénom	
Autres prénoms (si utile)	
Sexe	M <input type="checkbox"/> - F <input type="checkbox"/>
Communication	
Téléphone mobile	
Email	
Naissance	
Date	
Ville (Pays)	
Nationalité	
Scolarité 2022-2023	
Etablissement scolaire - Ville	
Classe	
Options (1 ^{ère} – T ^{alé})	-
	-
	-
	-
Scolarité 2023-2024	
Etablissement scolaire	
Classe	Redoublant <input type="checkbox"/>
Options (1 ^{ère} – T ^{alé})	-
	-
	-
	-
Inscription demandée au Centre Ozanam (frais semestriels)	
<input checked="" type="checkbox"/> Frais d'inscription : 80 €	
<input type="checkbox"/> Option 1 : accès intégral aux études encadrées : 900 € / semestre	
<input type="checkbox"/> Option 2 : accès 7 jours / 7 à l'établissement (sites Vauban et Boileau) : 330 € / semestre <i>Si l'option 1 n'est pas souscrite, l'accès au site Vauban est autorisé <u>en dehors des horaires des études encadrées</u> sauf les mardi et jeudi de 20h30 à 22h où les externes peuvent solliciter l'intervenant en mathématiques et sciences physiques.</i>	
<input type="checkbox"/> Option 3 : dîner du lundi au vendredi (ne peut être dissociée de l'option 2) : 535 € / semestre <i>inclus le petit déjeuner du lundi au dimanche.</i>	
<i>Une remise de 5% est appliquée aux élèves inscrits à deux options et plus (hors frais d'inscription). Tout élève régulièrement inscrit bénéficie également d'une remise de 5% sur les autres prestations de soutien scolaire proposées par le Centre Scolaire Ozanam (cours particuliers, stages de révision...).</i>	

Informations médicales

Ces informations sont données à titre confidentiel et ne seront transmises qu'au personnel encadrant.

Allergies médicamenteuses	
Allergies alimentaires *	
Autres allergies	
Traitement médical suivi	

* un dossier spécifique sera dans ce cas à remplir lors de l'arrivée de l'élève s'il prend des repas dans l'établissement .

Autorisation d'intervention chirurgicale

Sous réserve d'en être préalablement informé,

Je soussigné, _____,

responsable légal de l'externe (nom et prénom) _____,

autorise son transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU) ou par taxi, afin que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute intervention médicale et chirurgicale, y compris une anesthésie, sur mon enfant.

J'autorise également le Centre Scolaire Ozanam à transmettre aux services d'urgence les informations médicales renseignées ci-dessus.

Fait à _____, le _____ .

Signature du responsable légal

Facturation et règlement des frais

Si vous souhaitez une répartition des frais, renseignez ci-dessous les modalités désirées :

Payeur 1	
Nom – Prénom	
Prise en charge à hauteur de	%
<input type="checkbox"/> Echéance le 5 <input type="checkbox"/> Echéance le 10 <input type="checkbox"/> Règlement des frais semestriels en une échéance (octobre puis février) <input type="checkbox"/> Règlement des frais semestriels en deux échéances (octobre, novembre puis février et mars) <input type="checkbox"/> Règlement des frais semestriels en trois échéances (octobre, novembre, décembre puis février, mars et avril)	

Payeur 2	
Nom – Prénom	
Prise en charge à hauteur de	%
<input type="checkbox"/> Echéance le 5 <input type="checkbox"/> Echéance le 10 <input type="checkbox"/> Règlement des frais semestriels en une échéance (octobre puis février) <input type="checkbox"/> Règlement des frais semestriels en deux échéances (octobre, novembre puis février et mars) <input type="checkbox"/> Règlement des frais semestriels en trois échéances (octobre, novembre, décembre puis février, mars et avril)	

Les factures sont établies par semestre, elles sont transmises courant septembre et janvier.

Le mode de règlement privilégié est le prélèvement bancaire. Les échéances sont établies par défaut le 5 ou selon les modalités précisées ci-dessus. Les mandats de prélèvements SEPA sont reconduits d'une année à l'autre, sauf information contraire des familles.

Tout changement de compte bancaire doit être signalé avant le 25 du mois précédent l'échéance à modifier, hors procédure de mobilité bancaire un nouveau mandat SEPA doit être complété et signé.

En cas de rejet de prélèvement, les frais supportés par le Centre Scolaire Ozanam, quel qu'en soit le motif, seront strictement facturés. En cas de paiement par tout autre moyen, les frais de traitement éventuellement supportés par le Centre Scolaire Ozanam seront refacturés aux familles.

Tout retard de règlement sera signalé ; après trois relances, une procédure de recouvrement entrainera d'office la facturation de frais de contentieux s'élevant à 10% de la somme due, ainsi que de tous les autres frais engagés dans le cadre du recouvrement des frais d'études encadrées.

Les deux parents sont réputés solidaires des frais d'études encadrées de leur enfant. Ainsi, en cas de séparation, qu'elle soit actée au moment de l'inscription de l'élève ou qu'elle intervienne dans le courant de l'année scolaire, la totalité des sommes dues peut être réclamée à l'un ou l'autre des responsables, indépendamment d'une convention de répartition des frais initialement demandée au Centre Scolaire Ozanam ou établie à la suite de la séparation.

Nb : en cas de payeurs multiples, un mandat de prélèvement est à compléter par chacun.

Description détaillée des DIFFÉRENTES OPTIONS

Option n°1 « accès intégral aux études encadrées »

Les lycéens inscrits à cette option peuvent venir travailler en étude encadrée de 16h30 à 19h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi, et de 14h à 19h30 le mercredi. Des horaires spécifiquement dédiés au soutien en mathématiques et sciences physiques à destination des élèves de 1^{ère} et terminale et des étudiants en classe préparatoire sont proposés le mardi et le jeudi de 20h30 à 22h et le mercredi de 18h à 19h30.

Les élèves peuvent solliciter librement les différents enseignants en étude encadrée en mathématiques, physique-chimie, français, philosophie, anglais, espagnol, histoire-géographie et géopolitique.

Le planning de présence des intervenants est communiqué en début d'année scolaire. Toute modification ou absence sera prévenue par message électronique dans les meilleurs délais.

Les lycéens ont également accès gratuitement aux ressources bibliographiques mises à disposition, en consultation libre sur place ou en emprunt.

Le service est fermé durant les vacances scolaires et les jours fériés. Il est toutefois permis aux élèves qui souhaitent travailler de façon autonome d'accéder aux salles de travail du site Vauban durant les petites vacances scolaires, de 8h à 19h du lundi au vendredi.

Option n°2 « accès 7 jours sur 7 à l'établissement »

Cette option permet aux élèves d'utiliser les infrastructures du Centre Scolaire Ozanam de façon autonome, qu'ils soient par ailleurs inscrits ou non en étude encadrée, de bénéficier d'un **accès permanent** au cadre de travail et aux équipements proposés par l'établissement, **aussi bien sur le site Vauban** (en dehors des horaires des études encadrées*) **que sur le site Boileau** : salles d'études pour le travail personnel, bibliothèques, ressources informatiques, gymnase, laverie, cuisine équipée avec espace réfrigéré individuel, espace de coworking... Cet accès est possible **chaque jour de 7h à 23h, samedi, dimanche, vacances scolaires et jours fériés inclus** hormis pendant les deux semaines des vacances de Noël.

*** Seul le soutien scolaire dispensé en mathématiques et sciences physiques les mardi et jeudi de 20h30 à 22h est ouvert aux lycéens ayant souscrit l'option 2.**

Cette option ouvre par ailleurs droit à s'inscrire à l'**option 3** pour diner sur le site Vauban du lundi au vendredi et prendre le petit-déjeuner tous les jours de la semaine.

Option n°3 « diner et petit-déjeuner »

Les élèves peuvent diner et prendre leur petit déjeuner aux mêmes services que les internes du Centre Scolaire Ozanam. Les repas sont servis du lundi au jeudi de 19h30 à 19h50, le vendredi de 19h à 19h20. Le service du petit déjeuner est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 8h30, le week-end de 7h à 10h30.

La restauration de notre établissement propose une cuisine de type familial, les repas sont préparés sur place, les produits sont sélectionnés par le chef cuisinier qui établit les menus le plus souvent possible avec des produits de saison.

Il est également possible de diner de façon ponctuelle en achetant des tickets (coût du repas : 7,20 €).

Nb : l'option 2 est obligatoire pour accéder à l'option 3.

Déjeuner

Notre établissement ouvre la possibilité aux élèves de déjeuner de façon régulière sein de notre établissement, moyennant une cotisation semestrielle de 495 €. Le coût du repas occasionnel s'élève à 7,20 €. L'option 2 doit être sélectionnée pour s'inscrire à cette option.

Une remise de 5% sur l'ensemble des frais de scolarité est accordée dès la 2^{ème} option (hors frais d'inscription). Tout élève régulièrement inscrit bénéficie également d'une remise de 5% sur les autres prestations de soutien scolaire (cours particuliers, stages de révision).